

# Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique<sup>(1)</sup>

---

François CLANCHÉ

Un adulte sur quatre avait des parents qui dans sa petite enfance lui parlaient une autre langue que le français, mais dans 8 % seulement des cas ils ne lui parlaient pas du tout français. Ainsi 5,5 millions de personnes déclarent que leurs parents leur parlaient une langue régionale, et autant une langue étrangère. Au fil du siècle, la transmission des langues régionales s'est beaucoup affaiblie ; ce n'est pas le cas des langues étrangères, du fait de l'immigration. Seuls un tiers des adultes qui ont reçu de leurs parents une langue autre que le français l'ont retransmise à leurs propres enfants. Un adulte sur cinq utilise actuellement de temps en temps une langue autre que le français pour discuter avec des proches. Une fois sur trois, il s'agit d'une langue étrangère qu'il n'a pas reçue de ses parents.

\*

\* \*

À l'occasion du recensement de 1999, 380 000 adultes ont été interrogés sur la transmission familiale des langues : « quelle(s) langue(s), dialecte(s) ou patois vous parliez, quand vous aviez cinq ans, votre père et votre mère », en distinguant les usages habituels et les usages occasionnels. Symétriquement, on demandait à ceux qui avaient eu des enfants en quelle(s) langue(s) ils leur parlaient quand ces enfants avaient cinq ans. Enfin les personnes étaient interrogées sur les langues autres que le français qu'il leur arrive d'utiliser avec leurs proches.

Dans leur petite enfance, les trois quarts des adultes parlaient uniquement le français avec leurs parents (tableau 1). Pour 18 % des adultes, la communication avec les parents passait par le français mais aussi par une autre langue, régionale ou étrangère : occasionnellement pour 10 % d'entre eux, habituellement pour 8 %. Les situations où deux langues étaient utilisées de façon habituelle sont rares. Enfin 8 % des adultes n'ont pas du tout été élevés en français ; les deux tiers sont nés et ont été élevés à l'étranger.

La « mixité linguistique » est rare : 5 % des adultes parlaient des langues différentes avec leurs deux parents. Quand les enfants ont reçu deux langues

---

<sup>(1)</sup> Cet article reprend presque intégralement la publication parue dans *Insee Première* n° 830, février 2002. Cette publication a été réalisée avec un jeu de pondérations provisoires (poids<sub>m3</sub>).

dans leur enfance, c'est le plus souvent parce que leur père et leur mère parlaient eux-mêmes ces deux langues.

TABLEAU 1. – LANGUES PARLÉES PAR LES PARENTS PENDANT LA PETITE ENFANCE

	Ensemble des adultes	Adultes nés ou élevés en métropole	Adultes nés ou élevés hors de métropole
Uniquement le français	74	79	25
Habituellement le français, occasionnellement une autre langue	10	11	8
Habituellement le français et habituellement une autre langue	2	2	4
Habituellement une autre langue, occasionnellement le français	6	5	15
Pas du tout le français	8	3	48
Ensemble	100	100	100

*Champ* : adultes vivant en métropole.  
*Lecture* : Parmi l'ensemble des adultes, 74 % déclarent que leurs parents, quand ils avaient 5 ans, leur parlaient uniquement en français, 10 % disent qu'ils leur parlaient d'habitude en français mais qu'il leur arrivait aussi d'utiliser une autre langue.  
*Source* : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999.

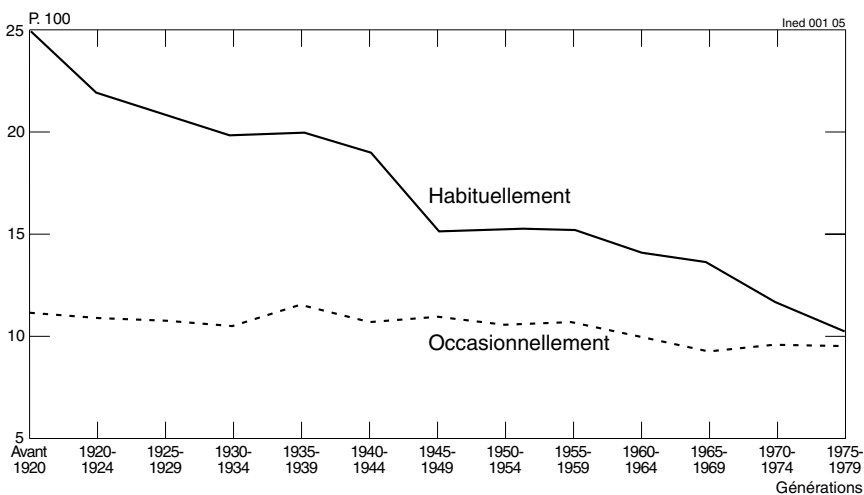


Figure 1. – Proportion d'adultes par génération à qui les parents parlaient durant leur petite enfance une autre langue que le français

*Champ* : adultes vivant en métropole

*Lecture* : Parmi les adultes nés avant 1920, 25 % avaient des parents qui leur parlaient d'habitude une autre langue et 11 % avaient des parents qui leur parlaient occasionnellement une autre langue que le français.

*Source* : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999.

## **I. – La place du français a progressé tout au long du siècle**

La transmission des langues étrangères et régionales a fortement diminué avec les générations. Parmi les personnes nées avant 1930 (qui avaient donc plus de 70 ans en 1999) une sur trois déclare que ses parents lui parlaient une autre langue que le français dans sa petite enfance ; la proportion descend à une sur quatre pour les générations des années cinquante et une sur cinq chez les personnes nées dans les années soixante-dix (figure 1).

Ce recul s'explique notamment par la faible retransmission des langues d'une génération à l'autre : parmi les adultes qui indiquent que leurs parents leur parlaient une autre langue que le français et qui ont eu des enfants, 35 % seulement ont fait de même avec leurs enfants.

Ainsi, au fil du siècle et malgré la permanence de l'immigration, le français s'est imposé comme langue habituelle au sein des familles. Non seulement le bilinguisme a diminué, mais quand il s'est maintenu, le français est en général devenu la langue habituelle ; dans la première moitié du siècle, quand deux langues étaient pratiquées, le français n'était utilisé qu'occasionnellement.

## **II. – Les langues reçues sont aussi souvent régionales qu'étrangères**

La transmission a évolué différemment pour les langues « régionales » et les langues « étrangères ». Les premières sont historiquement utilisées sur certaines parties du territoire métropolitain, même si leur usage s'étend parfois au-delà des frontières (basque et catalan par exemple). Les principales langues régionales citées dans l'enquête sont l'alsacien, le breton, le basque, le corse, le platt mosellan, le franco-provençal, le flamand, le catalan et les langues romanes d'oc et d'oïl. Les langues étrangères sont utilisées essentiellement à la suite de mouvements migratoires des personnes elles-mêmes ou de leur famille ; les plus fréquemment citées comme langues transmises en famille sont l'arabe, l'espagnol, le portugais et l'italien, suivies de l'allemand, du polonais et du turc (pour le détail des langues, voir chap. 25). Langues régionales et langues étrangères font pratiquement jeu égal dans l'enfance des adultes actuellement résidant en métropole : elles concernent un adulte sur sept, soit 5,5 millions de personnes chacune. Cependant, les langues étrangères ont plus souvent été parlées par les parents à leurs enfants de façon habituelle (10 %) que de façon occasionnelle (4 %). C'est l'inverse pour les langues régionales (tableau 2).

TABLEAU 2. – PROPORTION D'ADULTES À QUI LES PARENTS PARLAIENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

	Langues étrangères	Langues régionales	Ensemble
... de façon habituelle	9,8	6,1	15,8
... seulement de façon occasionnelle	3,6	7,2	10,4
Ensemble	13,4	13,3	26,2
<i>Champ</i> : adultes vivant en métropole. <i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999.			

### III. – L'immigration, vecteur de la transmission des langues étrangères

Plus des trois quarts des personnes nées à l'étranger, et la majorité de celles qui ont été élevées en France par deux parents nés à l'étranger déclarent que leurs parents leur parlaient, au moins occasionnellement, une langue que l'on qualifie ici d'« étrangère » même si c'est en général celle de leur pays de naissance ou d'origine. Or du fait de l'importance des courants migratoires tout au long du siècle, et malgré le retour dans leurs pays de certains immigrants, la proportion d'adultes issus de l'immigration et vivant actuellement en France a légèrement augmenté à partir des générations nées après 1940: la proportion d'adultes élevés à l'étranger ou élevés en France par deux parents nés à l'étranger est passée, en un siècle, de 15 % à 18 %. La fréquence d'utilisation des langues étrangères en famille a suivi cette tendance, passant pour l'usage régulier de 8 % dans les années trente à 11 % dans les années soixante-dix, et pour les usages occasionnels de 2 % à 4 % (figure 2).

La quasi-totalité des personnes à qui leurs parents parlaient habituellement une langue « étrangère » dans leur enfance sont arrivées en France après l'âge de 5 ans ou avaient deux parents eux-mêmes nés à l'étranger. En revanche, dès que l'un des parents est né en France et que l'éducation a lieu en France, la langue d'origine est souvent utilisée de façon occasionnelle, le français étant la langue habituelle.

### IV. – La retransmission des langues étrangères aux enfants

Les adultes d'origine étrangère auxquels leurs parents ne parlaient pas du tout le français ont majoritairement élevé leurs enfants en français, en particulier s'ils vivaient en France quand ils étaient jeunes parents. Ainsi, seule la moitié des parents élevés exclusivement dans une langue étrangère l'ont utilisée de façon habituelle pour élever leurs enfants (figure 3).

VIII. 26. – LANGUES RÉGIONALES, LANGUES ÉTRANGÈRES...

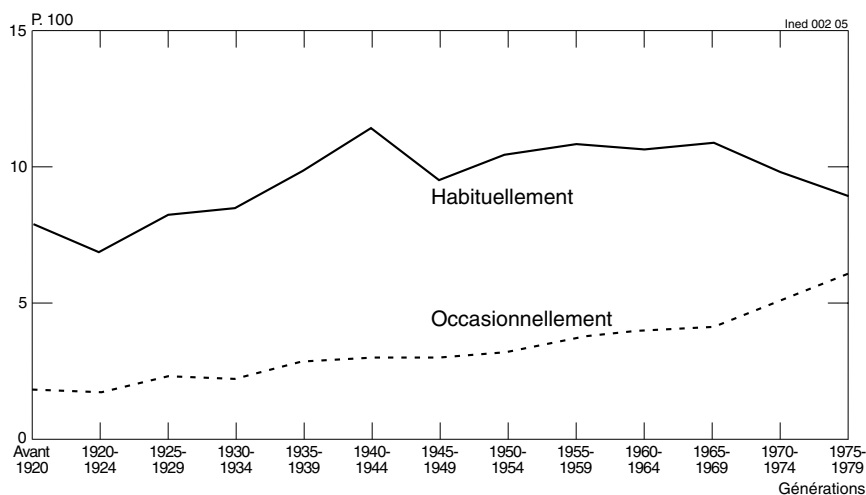


Figure 2. – Proportion d'adultes à qui les parents parlaient une langue étrangère

*Champ* : adultes vivant en métropole  
*Source* : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999.

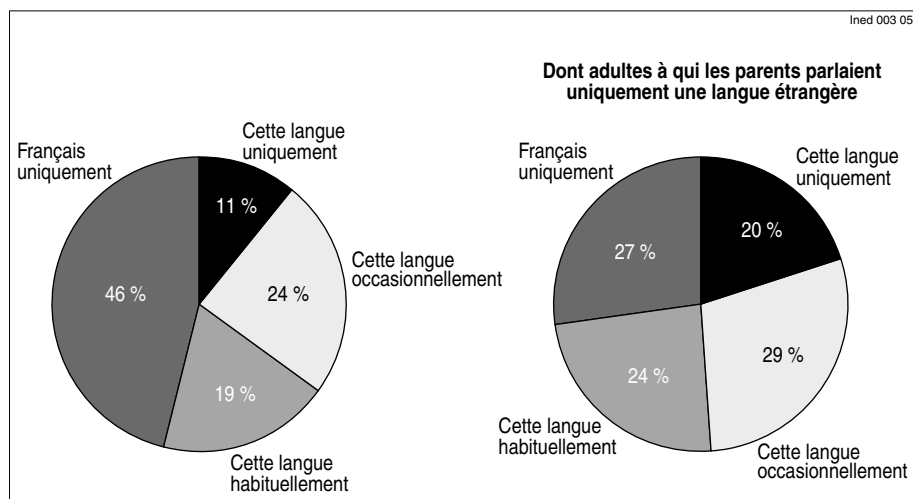


Figure 3. – Langues parlées à leurs enfants par les adultes à qui les parents parlaient une langue étrangère

*Champ* : adultes vivant en métropole  
*Lecture* : Parmi les adultes vivant actuellement en métropole, qui ont reçu de leurs parents uniquement une langue étrangère et qui ont eu des enfants, 20 % ont parlé uniquement dans cette langue avec leurs enfants quand ceux-ci avaient 5 ans.

*Source* : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999.

Lorsque l'immigration a eu lieu avant l'âge de 35 ans, l'éducation des enfants a eu lieu en France. Dans ce cas, une fois sur deux, le français a été l'unique langue d'éducation et l'éducation familiale entièrement en langue étrangère est rarissime.

Par ailleurs, même chez ceux qui n'ont reçu de leurs parents qu'une langue étrangère, l'usage avec les proches de la langue étrangère apprise en famille n'est déjà plus systématique : un quart d'entre eux ne l'utilisent plus. Quant à ceux qui n'ont entendu leurs parents parler leur langue d'origine que de façon occasionnelle, ils ne sont plus qu'un sur deux à utiliser encore parfois cette langue.

### V. – Les langues régionales se transmettent de moins en moins

Si la transmission des langues étrangères a légèrement progressé tout au long du siècle, il n'en est pas de même des langues régionales : avant 1930, une personne sur quatre parlait une langue régionale avec ses parents, le plus souvent de façon habituelle (figure 4). Cette proportion passe à une personne sur dix dans les années 1950, puis une sur vingt dans les années 1970. De plus, depuis le milieu des années 1950, les langues régionales sont deux fois plus souvent reçues comme langue occasionnelle que comme langue habituelle.

La tendance ne s'est pas retournée dans les années 1980 et 1990. Les enfants nés durant cette période n'ont pas été interrogés à l'enquête, n'ayant pas

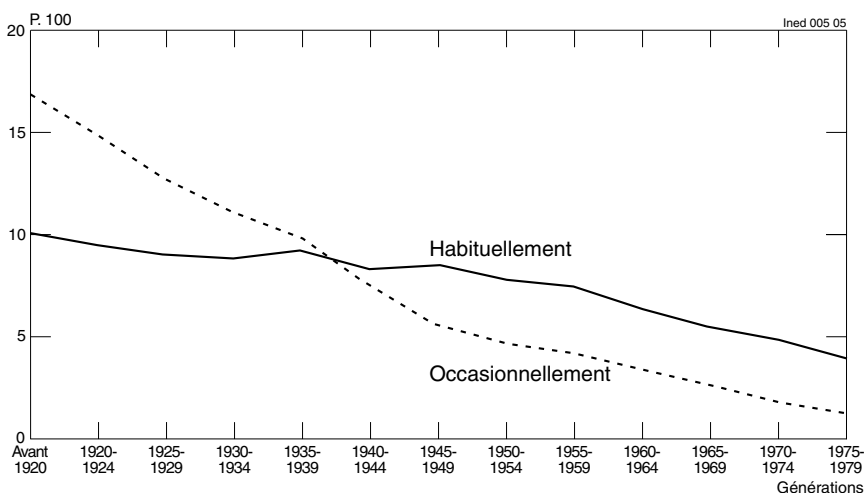


Figure 4. – Proportion d'adultes à qui les parents parlaient une langue régionale

*Champ* : adultes vivant en métropole

*Source* : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999.

atteint 18 ans. Mais leur faible contact avec les langues régionales peut être appréhendé indirectement : 3 % seulement des adultes interrogés ayant des enfants nés durant cette période disent leur avoir parlé une langue régionale.

La probabilité d'avoir été élevé dans une langue régionale est multipliée par dix pour les natifs de Corse ou d'Alsace. Elle est également plus élevée qu'ailleurs pour les natifs des Pyrénées-Atlantiques, des Pyrénées-Orientales, de la Moselle, du Finistère ou des Côtes-d'Armor. Le simple fait d'être né dans le même département que ses deux parents augmente aussi la probabilité d'avoir reçu d'eux une langue régionale, de même que le fait d'avoir eu des parents ouvriers, ou plus encore agriculteurs.

## VI. – Langues reçues et langues utilisées

Un adulte sur cinq déclare qu'« actuellement il lui arrive de discuter avec des proches (conjoints, parents, amis, collègues, commerçants...) dans une autre langue que le français » ; 15 % citent une langue étrangère et 6 % une langue régionale. Alors que les langues régionales ont été transmises par les

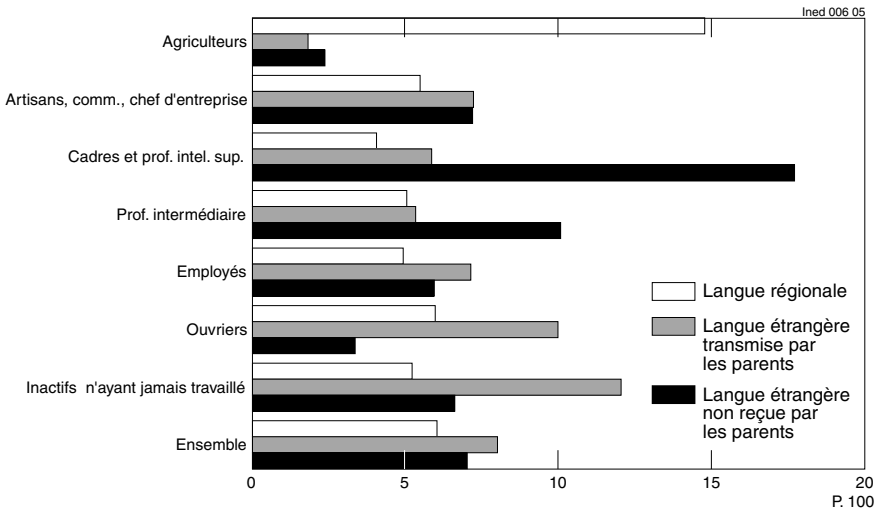


Figure 5. – Proportion d'utilisateurs actuels d'autres langues que le français

Champ : adultes vivant en métropole

Lecture : 18 % des cadres et des professions intellectuelles supérieures utilisent actuellement une langue étrangère qu'ils n'ont pas reçue de leurs parents, 6 % une langue étrangère qui leur a été transmise par leurs parents et 4 % une langue régionale. Les données ont été corrigées pour tenir compte des différences entre les structures d'âge des catégories sociales : pour chaque groupe on a calculé ce que serait le taux de pratique si la répartition par âge du groupe était identique à celle de l'ensemble de la population adulte.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF) 1999.

parents aussi souvent que les langues étrangères, leur usage est loin d'être aussi fréquent. D'une part les langues régionales qui ont été reçues sont beaucoup plus rarement utilisées que les langues étrangères : 37 % de ceux à qui leurs parents ont parlé une langue régionale dans leur enfance la parlent parfois aujourd'hui, contre 66 % pour les langues étrangères. D'autre part, la moitié des personnes qui disent parler une langue étrangère ne l'ont pas reçue de leurs familles, contre moins de 20 % des utilisateurs de langues régionales.

L'usage des langues régionales est caractéristique des générations nées avant 1940 et, même compte tenu de la structure par âge, il est particulièrement fréquent chez les agriculteurs et rare chez les cadres (figure 5). Les langues étrangères apprises dans le cadre d'une transmission d'une culture familiale, plus fréquentes chez les adultes nés après 1940, concernent surtout les ouvriers, mais aussi les employés, les artisans et les commerçants. Quand une langue étrangère a été apprise à l'école, son usage augmente avec les générations, et il est caractéristique des cadres, des professions libérales et des professions intermédiaires.

### *Définitions*

**Langues régionales** : dans la présente étude, sont considérées comme telles toutes les langues historiquement parlées sur une partie du territoire de la France métropolitaine, sachant que certaines langues périphériques comme le catalan, le basque ou le flamand ont un statut de langue nationale de l'autre côté de la frontière. Cette conception des langues régionales a amené à en exclure les créoles à base française.

**Langues étrangères** : dans cette catégorie, sont classées toutes les autres langues, mêmes si ce sont des langues locales (sicilien, vénitien,...) ou minoritaires et à cheval sur plusieurs pays (berbère, kurde,...).

**Élevées en France** : sont considérées comme telles les personnes qui, soit sont nées en métropole, soit y sont arrivées avant l'âge de cinq ans. Il est possible que certaines d'entre elles aient passé une partie de leur enfance à l'étranger.

**Élevées à l'étranger** : à l'inverse sont considérées comme telles les personnes qui ne sont pas nées en métropole et sont venues y vivre après cinq ans. Parmi elles, certaines sont nées dans des régions ou des pays totalement ou partiellement francophones